FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: PRO DESINFECTANT ALGICIDE EXTERIEUR

Code du produit: 2000

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: HYDENET.

Adresse: Pavé du Moulin. 59260. LILLE - HELLEMMES. FRANCE.

Téléphone : +33 (0)3 20 67 76 58. Fax :+33 (0)3 20 67 76 57. Telex :.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS.

Utilisation de la substance/préparation :

Destructeur des mousses et moisissures concentré pour l'extérieur

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

CAS 7173-51-5 CHLORURE DE N,N DIDECYL-N,N-DIMETHYLAMMONIUM | Concentration >=2.50% et <10.00%. Symbole: C N R: 34-50-22

INDEX 603-117-00-0 CAS 67-63-0 CE 200-661-7 PROPANE-2-OL | Concentration >=2.50% et <10.00%. Symbole: Xi F R: 11-36-67

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux et pour la peau.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche, ne rien faire boire, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. Montrer l'étiquette au médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyen d'extinction approprié :

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

Pour les faibles quantités, diluer le produit avec beaucoup d'eau et rincer.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Produit d'usage externe - Ne pas avaler.

Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique).

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

Point d'eau à proximité.

Stockage :

Stocker entre +5°C. et +35°C. dans un endroit sec, bien ventilé.

Conserver UNIQUEMENT dans le récipient d'origine.

Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

Conserver hors de la portée des enfants.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

S'assurer d'une bonne ventilation des locaux. Les concentrations dans l'atmosphère du lieu de travail ne doivent pas dépasser les valeurs limites données dans les conditions normales d'utilisation.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:

67-63-0	-	-	400	980	-	84

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
67-63-0	200 ml/m3	500 mg/m3	2(II)	DFG, Y	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
67-63-0	200 ppm	400 ppm	-	-	-

Protection respiratoire :

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains :

Lors de la manipulation de ce produit, porter des gants appropriés.

Gants en nitrile, latex ou vinyle.

Les gants doivent être remplacés immédiatement si des signes de dégradation apparaissent.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Point d'eau à proximité

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

MESURES D'HYGIENE :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après toute manipulation.

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :	Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	Neutre.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	7.40 .
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	< 1
Densité relative :	+/-0.983
Hydrosolubilité :	Diluable.

Autres données :

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.
Couleur :	incolore

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Produits de décomposition dangereux :

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'exposition par inhalation :

Mal de gorge, toux, haleine courte, insuffisance respiratoire

En cas d'ingestion :

L'ingestion peut entraîner une irritation de la cavité buccale.

Mal de gorge, douleur abdominale, nausées.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Irritation cutanée : démangeaison, rougeur locale légère à modérée, sensation de brûlure...

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritation oculaire : notamment rougeur de la conjonctive et larmoiements.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité :

La préparation n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, selon la directive 99/45/CE.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

L'emballage est à éliminer comme un déchet industriel spécial « DIS » par un éliminateur ou un collecteur agrée pour ce type de déchet.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 29 * détergents contenant des substances dangereuses

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :

Irritant

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
S 23	Ne pas respirer le produit issu de la pulvérisation.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 37	Porter des gants appropriés.
S 46	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales) dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques acétonitrile alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers diméthylformamide, diméthylsulfoxyde.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 11	Facilement inflammable.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -